

PHOTO

Si 1<sup>ère</sup> demande

**ABONNEMENT PASS SCOLAIRE QUOTIDIEN / INTERNE**  
**2025-2026**

- 1<sup>ère</sup> demande  
 Renouvellement n° de carte Modalis SNCF:

**BENEFICIAIRE DE L'ABONNEMENT**

Nom et prénom :  
Date de naissance :

**REPRESENTANT LEGAL**

Nom et prénom du représentant légal :  
Adresse :  
Code postal :  
Commune :

☎ :

@ :

**TRAJET SNCF 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Gare de départ :  
Gare d'arrivée :

**ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE**

Nom de l'établissement :

En classe de :

**PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT**

Part familiale annuelle en fonction de la tarification Vitalis :  
Le coupon est valable du : 01/09/2025 au 03/07/2026

Signature du représentant légal  
de l'élève :

**VOTRE ABONNEMENT SE COMPOSE :**

L'abonnement Pass Scolaire Quotidien est matérialisé par l'élément ci-dessous, qui doit être en cours de validité lors de votre voyage :

- Une carte type Modalis délivrée par SNCF Voyageurs sur laquelle est chargé l'abonnement, valable pour l'année scolaire en cours

Cet élément constitue votre titre de transport.

En cas d'incapacité de délivrance immédiate de l'abonnement par la gare SNCF, un délai de 8 jours pourra être demandé afin de concevoir le support carte d'abonnement subventionné par la Grand Poitiers et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans l'attente de ce titre, il conviendra que vous vous munissiez d'un « Pass Abonné -28 Hebdo » provisoire auprès de la SNCF. Ce « Pass Abonné -28 Hebdo » vous sera remboursé sans frais lorsque vous recevrez la nouvelle carte Modalis en échange de la présentation des preuves d'achat du Pass Abonné -28 Hebdo.

Dans le cas d'un renouvellement, l'abonnement sera renouvelé à distance sur l'ancienne carte. Il est donc nécessaire de la conserver d'une année sur l'autre. Pour télécharger le nouvel abonnement sur la carte, il conviendra de passer la carte sur une borne de délivrance de titre TER en gare avant la reprise des cours.

**QUE FAIRE EN CAS DE :**

**1) PERTE OU VOL DE L'ABONNEMENT, DETERIORATION DE LA CARTE**

- Informez Grand Poitiers Communauté urbaine par courrier ou par mail à [transports@grandpoitiers.fr](mailto:transports@grandpoitiers.fr)
- En retour, Grand Poitiers Communauté urbaine fera une demande de duplicata auprès de SNCF Voyageurs
- Dans l'attente de ce titre, il conviendra que vous vous munissiez d'un « Pass Abonné -28 Hebdo » provisoire auprès de la SNCF. Ce « Pass Abonné -28 Hebdo » vous sera remboursé sans frais lorsque vous recevrez la nouvelle carte Modalis
- Un duplicata de votre nouvelle carte chargée de votre abonnement Pass Scolaire Quotidien vous sera délivré contre le paiement de la somme prévue aux conditions générales de vente et d'utilisation en vigueur.

**2) CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT OU DE DOMICILE OU ABANDON DE SCOLARITE EN COURS D'ANNEE**

Signalez la situation à la Grand Poitiers Communauté urbaine par courrier à :

Grand Poitiers Communauté urbaine  
Direction Mobilités – Pôle Transport  
CS 10569  
86021 POITIERS CEDEX  
05 49 30 20 94